



# ASSOCIATION ECOLE DE PROVENCE

## FRAIS DE SCOLARITE ECOLE PRIMAIRE

### LA SCOLARITE

Les tarifs de la scolarité de l'Ecole de Provence sont modulés en fonction de la situation pécuniaire des familles.

Chaque année, il est demandé aux parents de se situer dans une catégorie correspondante à leur situation matérielle.

Pour ce faire, les familles doivent effectuer les calculs suivants :

① **LE REVENU ANNUEL DE LA FAMILLE :**

- ◆ prendre **le montant du revenu fiscal de référence** noté sur votre avis d'imposition au titre des revenus de l'année précédente.

② **LE DIVISEUR FAMILIAL :**

- ◆ prendre **le nombre de part notifié par le Trésor Public** sur votre avis d'imposition au titre des revenus de l'année précédente.

③ **DIVISER :**

- ◆  $\frac{\text{le revenu fiscal de référence}}{\text{nombre de part}} = \text{quotient familial}$

④ **SE CLASSER**

- ◆ dans la catégorie correspondant au quotient familial par part (voir feuille annexe grille des tarifs).

### LES FRAIS ANNEXES

Les frais annexes supplémentaires regroupent :

- ✓ La cotisation à la Fédération A.P.E.L. de Marseille
- ✓ La cotisation au Diocèse
- ✓ La cotisation à la Tutelle Jésuite
- ✓ Les frais propres à l'établissement.

### GARDERIE - ETUDE DIRIGEE

Le tarif de la garderie du soir est :

- ✓ si inscription à l'année, à 2.00 € par soir pour 1, 2, 3 ou 4 jours par semaine soit 70.00 €, 140.00 €, 210.00 € ou 280.00 €
- ✓ occasionnellement, à 2.50 €. Il y aura un système de carnet de 10 tickets que les parents pourront acheter en amont.

Le tarif de l'étude dirigée est de 4.00 € par soir. L'inscription à l'année pour 1, 2 ou 3 fois par semaine soit 140.00 €, 280.00 € ou 420.00 €. Il n'y a pas d'inscription ponctuelle.

## LA DEMI-PENSION

L'établissement offre aux familles la faculté de faire inscrire leur enfant à :

- ✓ La demi-pension, ce service comprend la fourniture des repas au restaurant scolaire. Ces repas sont préparés sur place. Chaque élève a le choix entre plusieurs hors-d'œuvre, viandes, légumes et desserts.
- ✓ La carte magnétique personnalisée est à recharger sur le site de l'Ecole de Provence via "Rechargez votre carte de cantine", pour les élèves externes désirant déjeuner au restaurant scolaire.

L'inscription à la demi-pension se confirme à chaque rentrée scolaire.

Tout élève inscrit à la demi-pension dès septembre pourra devenir externe à la rentrée des vacances de Noël ou bien à la rentrée des vacances de Printemps. Obligation est faite aux familles de prévenir le service comptabilité un mois avant, afin d'établir un avoir de demi-pension, de recalculer les échéances et de rétablir le nouveau statut sur la carte magnétique.

Le règlement prévoit que le remboursement des frais de demi-pension, pour raison de santé, ne pourra se faire que pour une absence d'au moins deux semaines consécutives. La demande doit être adressée à la comptabilité en y joignant un certificat médical.

Pour les élèves du primaire seulement, inscrits à la demi-pension pour 1, 2 ou 3 jours, le montant à payer n'est pas calculé suivant les jours inscrits mais selon un forfait, sans tenir compte des jours demandés.

Par exemple, si un élève est inscrit pour deux jours par semaine, le calcul se fera sur la base de deux jours par semaine quel que soit les jours où il déjeune.

## FACTURATION

Une facture annuelle est adressée aux parents en début d'année scolaire via le site « *ecoledirecte* ». Plusieurs paiements sont possibles :

- ✓ L'intégralité à réception de la facture
- ✓ Le prélèvement automatique mensuel sur 8 mois d'octobre à mai
- ✓ Le paiement trimestriel uniquement par chèque
- ✓ Tout paiement fractionné après entente avec la comptabilité.

Pour tout problème particulier, s'adresser au secrétariat du Chef d'Etablissement pour prendre rendez-vous avec Madame M.-P. CHABARTIER.

Association Ecole de Provence

42, Boulevard Emile Sicard – 13272 MARSEILLE CEDEX 08 - ☎ 04.91.77.28.46 📠 04.91.16.01.73

Ecole e-mail : [dir.primaire@ecoleprovence.fr](mailto:dir.primaire@ecoleprovence.fr)  
[www.ecoleprovence.fr](http://www.ecoleprovence.fr)